



ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE : *état-major des opérations marine*.

**DÉCISION N° 000-4647-2007/DEF/EMM/EMO portant affectation du "Cormoran".**

*Du 6 février 2007*

NOR D E F B 0 7 5 1 0 0 2 S

---

*Références :*

- a) Lettre n° 41/ALFAN du 18 août 2006 (n.i. BO) ;
- b) Message n° 0070 NP 0512 – ALFAN/CEM (n.i. BO).

*Texte abrogé :*

Décision n° 397/DEF/EMM/OPL/EMPL/-- du 18 septembre 1997 (n.i. BO).

*Classement dans l'édition méthodique :* BOEM 570-0.2.2.

*Référence de publication :* BOC N°18 du 30 juillet 2007, texte 57.

---

A partir du 28 juin 2007, le patrouilleur de service public (PSP) *Cormoran*, affecté à la force d'action navale, est placé sous le commandement organique du commandant de la flottille des bâtiments de la Manche (COMFLOMANCHE), en sous-ordre de l'amiral commandant la force d'action navale (ALFAN), et basé à Cherbourg.

Son numéro de coque est P 677, son indicatif international est FACM et son numéro MMSI (*maritime mobile system identification*) est 227 800 900.

La décision n° 397/DEF/EMM/OPL/EMPL/-- du 18 septembre 1997 portant affectation du *Cormoran* est abrogée.

Pour la ministre de la défense et par délégation :

*Le vice-amiral d'escadre,  
major général de la marine,*

Pierre-François FORISSIER.